

Règlement Général sur la Protection des Données. RGPD

Dans le cadre et pour les besoins de son activité d'accompagnement et de formation des personnes à la recherche d'emploi et à la définition de leurs projets professionnels, l'Association Acte (l' « Association ») recueille et traite, en tant que responsable de traitement, certaines données personnelles relatives aux personnes bénéficiaires (les « Bénéficiaires »). Les Bénéficiaires sont les stagiaires nommés "Actistes", les formateurs « Consultants » et les « Donateurs » dans le cadre de la collecte de dons.

Les données à caractère personnel collectées sont utilisées par l'Association, dans le respect des règles déontologiques de l'Association, pour tout ou partie des finalités suivantes :

- Gestion des réunions, ateliers de formation et rendez-vous individuels,
- Gestion d'une base de données succincte d'expériences dans le cadre d'une démarche liée à une recherche d'emploi,
- Gestion d'une base de données des Bénéficiaires permettant la collecte de dons exclusivement liés aux activités de l'association,
- Gestion des données des Bénéficiaires relatives à la collecte de dons, d'adhésion à l'Association et toutes les données nécessaires à l'établissement de reçus fiscaux.
- Convocation électronique aux Assemblées Générales et Ordinaires de l'Association.

L'Association s'interdit d'utiliser sa base de données à des fins commerciales.

En fonction des finalités décrites ci-dessus, l'Association collecte les données suivantes (les « Données Personnelles ») :

- Les données relatives à l'identification des Bénéficiaires : noms, prénoms, dates de naissance, adresses postales, numéros de téléphone, adresses électroniques.
- Les données relatives à la situation professionnelle des Actistes : secteur d'activité, fonction, nom des employeurs.
- Les données relatives aux différentes étapes du programme de formation des Actistes.
- Les données relatives aux dons.

Les Données Personnelles traitées sont nécessaires aux finalités exposées ci-dessus, au respect d'obligations fiscales, légales ou réglementaires incombant à l'Association, et aux intérêts légitimes poursuivis par l'Association notamment dans le cadre de la gestion de sa relation avec les Bénéficiaires.

Le Bénéficiaire est informé que les données sont susceptibles d'être communiquées aux personnes suivantes :

- L'administration fiscale et organismes de formation gouvernementaux,
- Les membres habilités de l'Association chargés de la gestion et de l'administration de l'Association,
- Les Actistes dans le cadre de leur formation ou de leur recherche d'emploi
- Toute personne physique ou morale de son choix à laquelle l'Association serait liée par un contrat de sous-traitance, délégation ou mandat.

Les Données Personnelles pourront faire l'objet de plusieurs traitements à des fins de :

- Mise à jour régulière des données,
- Suivi du parcours de formation de l'Actiste
- Collecte de dons et émissions des reçus fiscaux,
- Convocations aux Assemblées Générales.

L'Association conserve les données à caractère personnel qu'elle traite pendant la durée strictement nécessaire à la poursuite des finalités ainsi que pour les durées de prescription légales et réglementaires applicables.

L'Association veillera au respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de Données Personnelles, ainsi que le règlement européen n°2016-679 du 25 mai 2018 (ensemble la « Réglementation »).

Conformément à la Réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, les Bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition concernant le traitement de leurs données ainsi qu'un droit à la portabilité de leurs données et du droit de définir des directives sur le sort de leurs données après leur décès. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Association à l'adresse suivante : ACTE – 5 rue Monsieur 75007 Paris ou à l'adresse électronique suivante : acte75.process@gmail.com.

Les Bénéficiaires sont informés que si leurs droits sur leurs données ne sont pas respectés, ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).